FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Formation à vocation sécuritaire

Niveau de qualification :

Brevet de Sauvetage Aquatique
(BBSA – BSSA)

Version 3.2 de l'Administration Générale du Sport

* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Charles BOURGEOIS
Signature simple
14/04/2025 14:52:24

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION 5

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES 7

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué 7

1.2. Introduction générale de la formation 8

1.3. Homologation et certification 8

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES 9

2.1. Vocation sécuritaire 9

2.1.1. Surveillant-sauveteur 10

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 11

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation 11

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation 11

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification 12

3.4. Test préliminaire à la formation 12

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat 12

3.6. Modalités d'inscription 13

3.7. Droit de rétractation 13

3.8. Protection des données personnelles 13

3.9. Modalités diverses 14

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES 15

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation 15

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences 15

4.0.2. Taxonomie 17

4.0.3. Modalités d'enseignement 20

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage 21

4.0.5. Evaluation 21

4.0.6. Synoptique 24

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction 26

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1 27

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2 32

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3 33

4.3.1 Modules du tronc commun 34

4.3.2 Modules spécifiques à la formation BBSA 40

4.3.3 Modules spécifiques à la formation BSSA 46

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4 52

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5 61

CC BY NC ND

4.6. Tableaux synthèses des charges théoriques de travail 66
4.7 Tableau reprenant les dispenses pour les détenteurs du BBSA voulant obtenir le BSSA 67
5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES 68
6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION 69
6.1 Délai d'organisation des évaluations 69
6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect 69
6.2.1 Présences au cours 69
6.2.2 Autres modalités à décrire 69
6.3 Publicité des accès aux évaluations 70
6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations 70
6.5 Nombre de sessions d'évaluation 70
6.6 Constitution du Jury d'évaluation 71
6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal) 71
6.8 Motivation du résultat en délibération 72
6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport 72
6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats 73
6.11 Recours et procédures 73
7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER) 75
7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire 75
7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF) 76
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF 76
7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF 76
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) 77
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE 77
7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE 77
7.4 Entretien de VAFE 78
7.5 Frais de procédure pour une VAFE 78
7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?) 78
7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ? 78
7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ? 78
7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ? 78
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE 79
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE 79
7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS 79
7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE » 80
8 RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS 81
9 Annexes 82

CC BY NC ND

9.1 Tests préliminaires BBSA et BSSA 82
9.2 Grille d'évaluation de l'examen théorique – Epreuve 1 84
9.3 Examens pratiques BBSA – Epreuves 2 à 5 85
9.4 Examens pratiques BSSA – Epreuves 2 à 6 (Blocs A et B) 88
9.5 Grille d'évaluation de la réanimation noyade à un sauveteur 92
9.6 Grille d'évaluation de la réanimation noyade à deux sauveteurs 93

CC BY NC ND

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Article 38. - § 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 3. La formation de l'encadrement à vocation sécuritaire et managériale comprend une formation spécifique précédée, le cas échéant, suivant son niveau, par une formation générale. »[1]

« Article 40. - § 1er. En vue d'organiser les formations à vocation sécuritaire ou managériale, le Gouvernement désigne:

1° des institutions publiques ou privées d'enseignement;
2° des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation.

Ces formations s'adressent notamment:

a) aux dirigeants sportifs;
b) aux fonctionnaires en charge du sport;
c) aux gestionnaires d'infrastructures sportives;
d) aux agents du sport;
e) aux personnes-relais ou structures chargées des questions éthiques;
f) aux personnes en charges de la surveillance, de la prévention et de la sécurité dans le sport.

§ 2. A cet effet, il fixe, le cas échéant en concertation avec des organismes reconnus pour leurs compétences particulières dans le domaine, pour chaque type et chaque niveau de formation particulière, un référentiel de formation portant sur:

1° les données administratives de l'opérateur délégataire;
2° la description des fonctions et les compétences requises;

[1] Les formations concernées par le présent cahier de charges (Brevet de Base en Sauvetage Aquatique / Brevet Supérieur en Sauvetage Aquatique) ne comprennent pas de formation générale préalable.

CC BY NC ND

3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation;
4° la description des programmes et contenus de formation;
5° la description des programmes et contenus des stages;
6° la description des modalités d'évaluation;
7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes;
8° la description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnait et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

BY NC ND

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 2 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué

La formation est donnée par des organismes de formation reconnus par le Gouvernement.

Selon l'Art. 40. § 1 du décret du 03 mai 2019, en vue d'organiser les formations à vocation sécuritaire, le Gouvernement désigne des institutions publiques ou privées d'enseignement ainsi que des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation. Selon le § 4 de ce même Art., le Gouvernement peut reconnaître tout ou partie des formations reprises au § 1er organisées par des organismes ou des institutions réputés dans le domaine en cause.

Ces organismes et institutions doivent introduire et renouveler annuellement leur demande de reconnaissance auprès de l'Administration Générale du Sport en la sollicitant en début de chaque année civile et/ou académique, en précisant notamment les points ci-dessous :

- Le niveau de brevet concerné ;
- L'identité des chargés de cours pour chaque niveau de brevet concerné ;
- Les diplômes, certifications [2] et/ou expériences jugées utiles des chargés de cours ;
- Les coordonnées exactes et actualisées de la personne de contact en charge du suivi administratif du dossier (Nom-Prénom-Téléphone-Mail-…).

Coordonnées du conseiller pédagogique de l'AG Sport :

- Nom : Michel Colmant ;
- Téléphone : 0479/65.03.68 ;
- Adresse mail : michel.colmant@cfwb.be.

[2] Le détail du programme dispensé ainsi que les modalités d'évaluation des dispositifs dont question.

CC BY NC ND

1.2. Introduction générale de la formation

Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations aux brevets BBSA et BSSA mises en place à partir de 2025. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation sécuritaire conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif ;
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie ;
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs ;
- Thématique 5 : Éthique et déontologie.

Contexte des formations :

Les formations sont données par des opérateurs de formation reconnus par le Gouvernement, selon le point 1.1 de ce présent document.

1.3. Homologation et certification

Le brevet de base en sauvetage aquatique (BBSA) et le brevet supérieur en sauvetage aquatique (BSSA) sont homologués/certifiés par l'Administration Générale du Sport après réussite et validation des examens spécifiques. Le candidat devra avoir atteint l'âge de 18 ans pour pouvoir être homologable.

Ce brevet est effectif après la réussite et la validation des cours spécifiques à la formation suivie.

BY NC ND

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 2 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (**la description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences des dispositifs de formations à vocation sécuritaire. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités du référentiel de formation dont question.

2.1. Vocation sécuritaire

La formation de cadres sportifs à **vocation sécuritaire** fait référence l'Article 40 du Décret du 03/05/2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

La formation d'un cadre sportif à vocation sécuritaire en sauvetage recouvre deux niveaux de qualification :

- Le surveillant-sauveteur BBSA (Brevet de Base en Sauvetage Aquatique) ;
- Le surveillant-sauveteur BSSA (Brevet Supérieur en Sauvetage Aquatique).

Ces deux niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- De prérequis : compétences préalables à la formation.
- Du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (travail, développement personnel ou professionnel).
- Du public cible : public à charge du cadre sportif.
- Du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- Du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de quatre thématiques[3] :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

[3] La thématique 2 portant sur la didactique et la méthodologie n'est pas envisagée dans le cadre des formations à vocation sécuritaire.

CC BY NC ND

2.1.1. Surveillant-sauveteur

- Prérequis du surveillant-sauveteur

A l'exception de réelles aptitudes à la pratique natatoire, aucun prérequis particulier n'est demandé pour accéder à la formation.
La réussite des tests d'admission reste néanmoins une obligation. La formation est accessible à toute personne âgée de 17 ans au moment de la clôture des dates d'inscription.

- Profil de fonction du surveillant-sauveteur

Le titulaire du BBSA ou du BSSA a des compétences qui lui permettent :

- D'assurer la prévention au sein de l'espace aquatique surveillé et d'adapter cette surveillance en fonction : des activités organisées, du type et nombre de public présent et des accidents ou incidents pouvant y survenir ;
- De prendre les mesures nécessaires qui s'imposent en cas d'incident technique ou humain, ainsi qu'en cas d'accident ;
- De contrôler sommairement et maintenir les conditions d'hygiène imposées en milieu aquatique ;
- D'entretenir des relations correctes et courtoises avec les autres membres du personnel et le public ;
- De s'intégrer dans son milieu socio-professionnel.

Le brevet obtenu ne lui accorde aucune compétence en matière de surveillance en milieu aquatique ouvert (lac, rivière, mer, …) et ne leur confère aucune compétence pédagogique dans le domaine de l'apprentissage de la natation ou de toute autre activité aquatique sans formation et compétences complémentaires.

- Public cible du surveillant-sauveteur

Personnes de tous âges fréquentant un bassin de natation surveillé, à titre privé ou dans le cadre d'une organisation ou d'une association particulière (école, club, groupe, …).

- Cadre d'intervention du surveillant-sauveteur

Le **titulaire du BBSA** est exclusivement habilité à exercer sa fonction dans les bassins de natation, publics ou privés, d'une hauteur d'eau de maximum 1,50m, ainsi qu'aux interventions de premiers secours dans le cadre de cette surveillance.

Le **titulaire du BSSA** est exclusivement habilité à exercer sa fonction dans les bassins de natation, publics ou privés, ainsi qu'aux interventions de premiers secours dans le cadre de cette surveillance.

- Cadre d'autonomie et de responsabilité du surveillant-sauveteur

Le titulaire du BBSA ou du BSSA exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, seul, au sein d'une équipe de travailleur exerçant le même métier ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

CC BY NC ND

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 40 § 2 du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Les opérateurs de formation reconnus par l'Administration générale du Sport organisent les formations selon des modalités qui leur sont propres, décrites avec précision et de façon accessibles et consultables par les candidats aux formations
- Une fois inscrits, les candidats sont couverts en assurance par l'opérateur de formation
- Les formations peuvent être organisées en journée, soirée, weekend ou selon une formule mixte. L'organisation est du ressort de l'opérateur de formation mais doit être communiquée dès le début de la formation, tant aux candidats, qu'à l'AG Sport.

- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation :

<table>
<tr><td colspan="3">Processus global d'apprentissage</td><td>Consolidation</td></tr>
<tr><td colspan="3">Formation spécifique dispensée par tout opérateur de formation</td><td rowspan="2">Formation continue annuelle</td></tr>
<tr><td>Prérequis</td><td>Formation théorique et pratique</td><td>Séquence d'observation (TC32)</td></tr>
</table>

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- La formation est accessible à toute personne âgée de 17 ans au moment de la clôture des dates d'inscription ;
- L'inscription est considérée comme définitive lorsque les documents administratifs ad hoc ont été rentrés et le droit d'inscription acquitté selon les modalités définies par l'opérateur de formation ;
- Les demandes de dispense de cours doivent être introduites auprès de l'opérateur de formation selon la procédure définie au point 7 du présent cahier des charges (conditions de dispense, …). Elles seront confirmées par celui-ci (via courrier postal ou mail avec accusé de réception) ;
- En cas d'annulation de la formation, l'opérateur de formation s'engage à rembourser au candidat dans les plus brefs délais, le droit d'inscription.

L'AG Sport est la seule instance habilitée à valider l'expérience et/ou les formations acquises pour accorder les équivalences.

CC BY NC ND

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

La durée de la **formation BBSA** est de 69 heures en présentiel : 66 heures de cours et 3 heures de présence aux évaluations. Un taux de présence aux cours de minimum 80% est un prérequis pour l'accès aux évaluations.

La durée de la **formation BSSA** est de 75 heures en présentiel : 72 heures de cours et 3 heures de présence aux évaluations. Un taux de présence aux cours de minimum 80% est un prérequis pour l'accès aux évaluations.

Un tableau détaillant cette charge de travail est présenté à la section 4.

3.4. Test préliminaire à la formation

- Un test préliminaire obligatoire pour tous les candidats doit se dérouler avant le début de la formation.
- L'objectif essentiel de ce test est de s'assurer que les candidats ont les aptitudes techniques et physiques minimales pour aborder et réussir la formation.
- La date, l'heure et le lieu où se déroule le test d'admission exclusivement pratique sont déterminés par l'opérateur de formation.
- Le test se déroule dans une piscine de minimum 25 mètres de long.
- Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum pour participer à ce test. Ils remettent leur carte d'identité aux examinateurs avant le test et la récupèrent au terme de celui-ci.
- Le test se déroule en maillot de bain. Les lunettes de natation et/ou pince-nez sont interdits.
- L'épreuve est chronométrée.
- Toute attitude incorrecte à l'égard d'autre(s) candidat(s) ou du ou des examinateurs entraîne d'office le non-accès à la formation.

Le test préliminaire au BBSA diffère du test préliminaire au BSSA. Ces deux tests sont décrits en annexe 1 de ce document.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

Le candidat fournira à l'opérateur ou à l'organisme de formation :

- Une copie recto-verso de sa carte d'identité ou passeport ;
- Une fiche d'inscription dûment et lisiblement complétée ;
- La preuve d'acquittement des droits d'inscription et d'homologation.

CC BY NC ND

3.6. Modalités d'inscription

Pour être admis à la formation, les candidats doivent :

- Avoir minimum 17 ans lors du test d'admission ;
- Réussir le test d'admission au maximum six mois avant le début de la formation ;
- Fournir un certificat médical récent attestant de leur aptitude physique à la pratique du sauvetage en début de formation ;
- S'acquitter d'un droit d'inscription dans le délai requis (déterminés par l'organisme de formation) et remplir les documents administratifs ad hoc.

Cette information devra se faire au préalable de l'inscription et avant que les candidats ne se soient acquittés de leur droit d'inscription.

Lors de cette inscription, l'opérateur de formation devra informer les candidats des modalités précises de formation (dates, horaires, lieux, …) et d'évaluation (cf. critères et fiches d'évaluation).

3.7. Droit de rétractation

- Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours avant la date du 1er cours.
- La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux.
- Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut nullement s'envisager lorsque la date des 7 jours avant la date du 1er cours est atteinte.
- Le droit d'inscription lui sera remboursé dans les 30 jours ouvrables après la date du 1er cours.

3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par les opérateurs de formation.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.

CC BY NC ND

- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données), se référer à l'opérateur de formation pour connaître les coordonnées de la personne qui gère et contrôle ces données.

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.

  - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

  L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

CC BY NC ND

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 2 du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**la description des programmes et contenus de formation**).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.

- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».

  - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain.

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ.

  - SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

CC BY NC ND

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication *Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.*	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer *(empathie)*
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui *(assertivité)*
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives *Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.*	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques *"calculés"*
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre règlementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles *Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.*	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience *(résister à divers types de "traumatisimes", de "violences")*
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences *(de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s))*
	Persévérer, avoir du courage

CC BY NC ND

- LES COMPETENCES, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches* ». (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

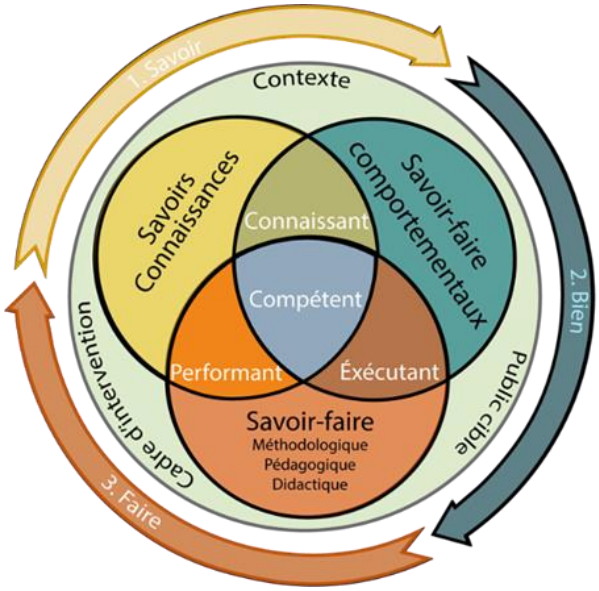

4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

CC BY NC ND

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

CC BY NC ND

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proxémie	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tache	Appréhension du sens péda.	Environement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env.stable, certain et confortable	**Imiter,** définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses action	Env.stable, certain et confortable	**Exécuter,** classifier, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env.moyennement stable, certain et confortable	**Appliquer,** calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	**Résoudre, adapter,** analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et incomfortable	**Adapter, transférer,** assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander…	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp.visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	**Innover, provoquer le changement,** évaluer, argumenter, choisir, certifier,

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

CC BY NC ND

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

CC BY NC ND

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

Un tableau synthèse de la charge théorique de travail du cursus sera décliné au point 4.0.6.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».

- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.

- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.

- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

  Les indicateurs développés dans les grilles font apparaitre que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

  Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

CC BY NC ND

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	L e candidat n'a pas développé les connaissances attendues. **Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.**
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. **Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment**. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut régulièrement démontrer** le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat **peut toujours démontrer** les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. **Plusieurs comportements *(tous type de Savoir-Faire)* observables attestent de manquements.**
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment**. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut régulièrement démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat **peut toujours démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

CC BY NC ND

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

- Synoptique de la formation BBSA :

Synoptique BBSA et charge de travail

Présentiel 69:00 — Distanciel asynchrone 16:00 — **Charge théorique totale 85:00**

Thématique 1 — Cadre institutionnel et législatif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	4:30	0:00	2:00
Ens/Form S.-F.	0:30	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:10	0:00	2:00
Charge théo. totale	**7:10**		

Thématique 3 — Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	7:30	0:00	4:30
Ens/Form S.-F.	11:30	0:00	3:00
Eval S.	0:25	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:35	0:00	0:00
Charge théo. travail	20:00	0:00	7:30
Charge théo. totale	**27:30**		

Thématique 4 — Aspect sécuritaire et préventif

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	6:00	0:00	5:30
Ens/Form S.-F.	31:30	0:00	0:00
Eval S.	0:50	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:50	0:00	0:00
Charge théo. travail	39:10	0:00	5:30
Charge théo. totale	**44:40**		

Thématique 5 — Ethique et déontologie

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	2:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	4:40	0:00	1:00
Charge théo. totale	**5:40**		

TC11 — Responsabilités du surveillant-sauveteur

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	2:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**3:05**		

TC31 — Connaissances du corps humain et influences de l'eau

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	5:00	0:00	3:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:15	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:15	0:00	3:00
Charge théo. totale	**8:15**		

TC41 — Les premiers soins

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	3:00	0:00	3:00
Ens/Form S.-F.	15:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	19:00	0:00	3:00
Charge théo. totale	**22:00**		

TC51 — Ethique et déontologie du sauveteur

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:00	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	1:05	0:00	0:30
Charge théo. totale	**1:35**		

TC12 — Piscine et législation

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	2:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	0:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**4:05**		

TC32 — Sécurité et surveillance de bassin

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	3:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**6:05**		

TC42 — La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	6:30	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	7:50	0:00	1:00
Charge théo. totale	**8:50**		

TC52 — Approche des gestions de conflits

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:30	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:35	0:00	0:30
Charge théo. totale	**4:05**		

TC33 — Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	0:30	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:05	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:40	0:00	0:30
Charge théo. totale	**3:10**		

TC43 — La réanimation spécifique aux noyades

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	8:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	9:45	0:00	1:00
Charge théo. totale	**10:45**		

BB34 — Techniques aquatiques : les sorties d'eau

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	1:50	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:10	0:00	1:00
Charge théo. totale	**3:10**		

TC44 — Accidents environnementaux en piscine

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	1:00	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	1:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:35	0:00	0:30
Charge théo. totale	**3:05**		

BB35 — Techniques aquatiques : les remorquages

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	1:50	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:10	0:00	1:00
Charge théo. totale	**3:10**		

BB36 — Techniques aquatiques autres

	Prés.	Dist. Sync.	Dist.Async
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	2:20	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:40	0:00	1:00
Charge théo. totale	**3:40**		

Légende
Module TCXX
Modules du tronc commun BBSA/BSSA
Module BBXX
Modules spécifiques à la formation BBSA
Module BSXX
Modules spécifiques à la formation BSSA

CC BY NC ND

- Synoptique de la formation BSSA :

Synoptique BSSA et charge de travail						
Présentiel	75:00	Distanciel asynchrone	16:00	**Charge théorique totale**	**91:00**	

Thématique 1			
Cadre institutionnel et législatif			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	4:30	0:00	2:00
Ens/Form S.-F.	0:30	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:10	0:00	2:00
Charge théo. totale	**7:10**		

Thématique 3			
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	7:30	0:00	4:30
Ens/Form S.-F.	17:30	0:00	3:00
Eval S.	0:25	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:35	0:00	0:00
Charge théo. travail	26:00	0:00	7:30
Charge théo. totale	**33:30**		

Thématique 4			
Aspect sécuritaire et préventif			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	6:00	0:00	5:30
Ens/Form S.-F.	31:30	0:00	0:00
Eval S.	0:50	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:50	0:00	0:00
Charge théo. travail	39:10	0:00	5:30
Charge théo. totale	**44:40**		

Thématique 5			
Ethique et déontologie			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	2:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	4:40	0:00	1:00
Charge théo. totale	**5:40**		

TC11			
Responsabilités du surveillant-sauveteur			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	2:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**3:05**		

TC31			
Connaissances du corps humain et influences de l'eau			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	5:00	0:00	3:00
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:15	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:15	0:00	3:00
Charge théo. totale	**8:15**		

TC41			
Les premiers soins			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	3:00	0:00	3:00
Ens/Form S.-F.	15:00	0:00	0:00
Eval S.	0:30	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:30	0:00	0:00
Charge théo. travail	19:00	0:00	3:00
Charge théo. totale	**22:00**		

TC51			
Ethique et déontologie du sauveteur			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:00	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	0:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	1:05	0:00	0:30
Charge théo. totale	**1:35**		

TC12			
Piscine et législation			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	2:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	0:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**4:05**		

TC32			
Sécurité et surveillance de bassin			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:30	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	3:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:05	0:00	1:00
Charge théo. totale	**6:05**		

TC42			
La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	6:30	0:00	0:00
Eval S.	0:10	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	7:50	0:00	1:00
Charge théo. totale	**8:50**		

TC52			
Approche des gestions de conflits			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:30	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:35	0:00	0:30
Charge théo. totale	**4:05**		

TC33			
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	0:30	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	2:00	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:05	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:40	0:00	0:30
Charge théo. totale	**3:10**		

TC43			
La réanimation spécifique aux noyades			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:00	0:00	1:00
Ens/Form S.-F.	8:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	9:45	0:00	1:00
Charge théo. totale	**10:45**		

BS34			
Techniques aquatiques : les sorties d'eau			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	2:50	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	3:10	0:00	1:00
Charge théo. totale	**4:10**		

TC44			
Accidents environnementaux en piscine			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	1:00	0:00	0:30
Ens/Form S.-F.	1:30	0:00	0:00
Eval S.	0:05	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:00	0:00	0:00
Charge théo. travail	2:35	0:00	0:30
Charge théo. totale	**3:05**		

BS35			
Techniques aquatiques : les remorquages			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	3:50	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	4:10	0:00	1:00
Charge théo. totale	**5:10**		

BS36			
Techniques aquatiques autres			
	Prés.	**Dist. Sync.**	**Dist.Async**
Ens/Form S.	0:10	0:00	0:00
Ens/Form S.-F.	5:20	0:00	1:00
Eval S.	0:00	0:00	0:00
Eval S.-F.	0:10	0:00	0:00
Charge théo. travail	5:40	0:00	1:00
Charge théo. totale	**6:40**		

Légende
Module TCXX
Modules du tronc commun BBSA/BSSA
Module BBXX
Modules spécifiques à la formation BBSA
Module BSXX
Modules spécifiques à la formation BSSA

CC BY NC ND

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
TC11	Comprendre les notions de responsabilités civiles et pénales spécifiques au métier de surveillant-sauveteur	2	
TC12	Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer la gestion des bassins de natation	2	3
TC31	Décrire les éléments anatomiques et physiologiques de base	2	
	Comprendre les effets de l'eau sur le corps humain ainsi que les phénomènes associés (blood shift, barotraumatismes, ...)	2	
TC32	Organiser et adapter sa position et sa posture pour maintenir une surveillance optimale et prévenir les accidents dans et autour du bassin	3	4
	Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer une surveillance efficace et optimiser la sécurité du bassin de natation	2	3
TC33	Identifier et appliquer un contrôle régulier de l'ensemble du matériel sécuritaire mis à disposition des surveillants-sauveteurs pour assurer une intervention rapide et efficace	1	3
	Organiser et exécuter l'entretien du matériel sécuritaire pour garantir son bon fonctionnement et sa disponibilité lors des interventions	3	2
BB34 BS34	Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de sortie d'eau les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur,	2	3
	Organiser et appliquer les techniques de sortie d'eau les plus appropriées avec un second sauveteur	3	3
BB35 BS35	Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de remorquage les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible, nombre de sauveteurs)	3	3
BB36 BS36	Décrire et adapter les techniques d'intervention pour maîtriser ou aider une victime en toute circonstance	2	4
TC41	Sélectionner et appliquer une intervention efficace selon le type d'accident	2	3
	Expliquer et appliquer les différentes étapes d'une intervention selon le type d'accident	3	3
TC42	Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée	3	3
	Appliquer une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime	3	3
TC43	Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée en milieu aquatique	3	3
	Exécuter une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime en milieu aquatique		2
TC44	Décrire les procédures de sécurité et d'évacuation en cas d'accident environnemental en piscine	2	
	Comprendre les bases physico-chimiques du traitement de l'eau et les risques environnementaux en piscine.	2	
TC51	Décrire et appliquer les principes éthiques et déontologiques essentiels au métier de sauveteur	2	3
	Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et au sein d'une équipe professionnelle en milieu aquatique	2	
TC52	Décrire les principes de base de la gestion de conflits et de la communication assertive	2	
	Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et dans une équipe lors de situations conflictuelles	2	

BY NC ND

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre les notions de responsabilités civiles et pénales spécifiques au métier de surveillant-sauveteur ;
- Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer la gestion des bassins de natation ;
- Etc.

- Pondération de l'évaluation de la thématique 1 dans le cursus de formation : pas de pondération spécifique (examen intégré).

- Nombre de modules de cours de la thématique 1 : 2 modules du tronc commun.

- Identification des modules de cours de la thématique 1 :

  - TC11 : Responsabilités du surveillant-sauveteur ;
  - TC12 : Piscine et législation.

BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC11

Responsabilités du surveillant-sauveteur

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de comprendre les responsabilités civiles et pénales liées à sa fonction et de développer une attitude appropriée en matière de surveillance et d'interactions avec le public.

3. Concepts / Mots-clés

Droit civil	Présomption
Droit pénal	(Extra)contractuel
Indemnisation	Faute/Dommage/Lien de causalité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Comprendre les notions de responsabilités civiles et pénales spécifiques au métier de surveillant-sauveteur**		√						
Micro	Décrire ses propres responsabilités dans le cadre du métier de surveillant-sauveteur		√						
	Identifier les responsabilités des différents acteurs (encadrants, utilisateurs) fréquentant les bassins de natation	√							
	Identifier les responsabilités civiles et pénales spécifiques au rôle de surveillant-sauveteur	√							
	Reconnaître les implications des responsabilités civiles et pénales dans des exemples concrets	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00
2:00	0:00	1:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

CC BY NC ND

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:05
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Piscine et législation	TC12	**	Ethique et déontologie du sauveteur	TC51	**
Sécurité et surveillance du bassin	TC32	*	Approche des gestion de conflits	TC52	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme, brevet, certification en tant que juriste ou assureur	/
Brevet Adeps de cadre sportif à vocation managériale de dirigeant club sportif ou de gestionnaire de fédération sport	2015 et suivantes
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 et suivantes

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC12

Piscine et législation

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de comprendre les règles spécifiques déterminant les conditions sectorielles des bassins de natation, afin qu'il puisse adapter son attitude et ses interventions aux situations rencontrées, tout en respectant les normes.

3. Concepts / Mots-clés

Arrêté gouvernemental wallon et bruxellois	Plan interne d'urgence (PIU)	Surveillance directe et constante
Règlement d'ordre intérieur (ROI)	Hygiène	Recyclage
	Normes de qualité air/eau	Contrôles

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer la gestion des bassins de natation**		√					√	
Micro	Décrire et contrôler les procédures d'accueil et de contrôle des nageurs, y compris les aspects liés à leur habillement, équipement, et hygiène, conformément aux règlements en vigueur		√					√	
	Décrire les procédures pour maintenir la discipline dans et autour des bassins de natation, conformément au ROI		√						
	Identifier les éléments clés des ROI et PIU	√							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	4:00
2:30	0:00	1:00	3:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

CC BY NC ND

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:05
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Responsabilités du sauveteur	TC11	**	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**
Sécurité et surveillance du bassin	TC32	**	Accidents environnementaux en piscine	TC44	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 ou après

CC BY NC ND

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Les formations BBSA et BSSA ne contiennent pas de modules appartenant à la thématique 2.

BY NC ND

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques en vue de :

- Décrire les éléments anatomiques et physiologiques de base ;
- Comprendre les effets de l'eau sur le corps humain ainsi que les phénomènes associés (blood shift, barotraumatismes, ...) ;
- Organiser et adapter sa position et sa posture pour maintenir une surveillance optimale et prévenir les accidents dans et autour du bassin ;
- Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer une surveillance efficace et optimiser la sécurité du bassin de natation ;
- Identifier et appliquer un contrôle régulier de l'ensemble du matériel sécuritaire mis à disposition des surveillants-sauveteurs pour assurer une intervention rapide et efficace en cas de besoin ;
- Organiser et exécuter l'entretien du matériel sécuritaire pour garantir son bon fonctionnement et sa disponibilité lors des interventions ;
- Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de sortie d'eau les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible) ;
- Organiser et appliquer les techniques de sortie d'eau les plus appropriées avec un second sauveteur ;
- Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de remorquage les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible, nombre de sauveteurs) ;
- Adapter les techniques d'intervention pour maîtriser ou aider une victime en toute circonstance ;
- Etc.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 dans le cursus de formation :** pas de pondération spécifique (examen intégré).

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 :** 6 modules, dont 3 spécifiques.

- **Identification des modules de cours de la thématique 3 :**

  - TC31 : Connaissances du corps humain et influences de l'eau ;
  - TC32 : Sécurité et surveillance de bassin ;
  - TC33 : Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire ;
  - BB34/BS34 : Techniques aquatiques : les sorties d'eau ;
  - BB35/BS35 : Techniques aquatiques : les remorquages ;
  - BB36/BS36 : Techniques aquatiques autres.

BY NC ND

4.3.1 Modules du tronc commun

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC31

Connaissances du corps humain et influences de l'eau

2. Résumé / présentation

De nombreux incidents en piscine sont liés à des aspects fondamentaux de la physiologie humaine. Ce module permet au surveillant-sauveteur d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour prévenir les accidents, en tenant compte des différents profils de personnes sous sa surveillance, qu'il s'agisse de nageurs de loisir, de compétition, de pratiquants de fitness aquatique, d'apnéistes ou de plongeurs.

3. Concepts / Mots-clés

Notions physiologiques et anatomiques des systèmes cardio-respiratoires et nerveux
Effets de l'immersion sur la distrubution du sang et de la température sur le corps humain
Notions d'accidents de plongée
Notions sur l'apnée
Physiopathologie de la noyade

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire les éléments anatomiques et physiologiques de base**		√						
	Comprendre les effets de l'eau sur le corps humain ainsi que les phénomènes associés (blood shift, barotraumatismes, …)		√						
Micro	Identifier les principales structures anatomiques et les fonctions de base du corps humain	√							
	Décrire les effets de la température de l'eau sur le corps humain		√						
	Décrire les effets de l'eau sur la distribution du sang (blood shift)		√						
	Nommer les principaux types d'accidents de plongée, y compris les barotraumatismes, et leurs principes de prévention	√							
	Décrire les principes et les dangers associés à l'apnée, ainsi que les mesures préventives		√						
	Décrire la physiopathologie de la noyade, y compris les principes et les stratégies de prévention		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,…)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, …
	√	√	√		√		√

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,…)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	3:00	8:00	8:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Les premiers soins	TC41	**	La réanimation spécifique aux noyades	TC43	***
La réanimation de base : adulte, enfant et nourisson	TC42	**	Accidents environnementaux en piscine	TC44	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme en éducation physique ou dans le domaine médical/paramédical	/
Moniteur/instructeur de plongée	/
Toute personne ayant une VAE orientée sur cette matière	/

BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC32

Sécurité et surveillance de bassin

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur d'optimiser la sécurité et la surveillance dans et autour du bassin de natation. Il le sensibilise aux dangers potentiels et lui enseigne les méthodes efficaces pour les prévenir et y faire face.

3. Concepts / Mots-clés

Vigilance
Technique de surveillance
Respect du ROI
Analyse des risques (infrastructure, utilisateur, facteurs internes au surveillant, activité à risque, …)
Surveillance directe et constante

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Organiser et adapter sa position et sa posture pour maintenir une surveillance optimale et prévenir les accidents dans et autour du bassin**			√					√
	Comprendre et appliquer les ROI et PIU en vigueur pour assurer une surveillance efficace et optimiser la sécurité du bassin de natation		√					√	
Micro	Identifier les différents espaces d'une piscine et délimiter les zones restrictives	√							
	Organiser et appliquer les procédures de surveillance du bassin selon le PIU			√				√	
	Faire appliquer par les utilisateurs les consignes du ROI							√	
	Adapter sa posture (tabouret, chaise haute, debout stationnaire, en déplacement) et sa position stratégique pour offrir un champ visuel large sur l'ensemble des utilisateurs								√
	Distinguer et résoudre les potentielles sources de danger	√							√
	Expliquer avec clarté les consignes de sécurité aux utilisateurs			√			√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,…)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, …
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,…)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	6:00
1:30	0:00	1:00	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:30	0:00	0:00	3:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:05
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Responsabilités du sauveteur	TC11	*	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**
Piscine et législation	TC12	**	Accidents environnementaux en piscine	TC44	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC33

Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire

2. Résumé / présentation

Ce module présente au surveillant-sauveteur l'ensemble du matériel de sécurité disponible en bassin de natation : matériel de surveillance (chaise haute, vidéosurveillance, etc.), matériel d'intervention dans l'eau (bouée tube, perche, planche, etc.) et matériel de réanimation (défibrillateur, oxygène, ballon masque, etc.). À l'issue de la formation, le surveillant-sauveteur sera en mesure de choisir le matériel approprié pour chaque situation d'intervention et de l'utiliser rapidement

3. Concepts / Mots-clés

Matériel de surveillance
Matériel d'intervention
Matériel de réanimation
Entretien du matériel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Identifier et appliquer un contrôle régulier de l'ensemble du matériel sécuritaire mis à disposition des surveillants-sauveteurs pour assurer une intervention rapide et efficace en cas de besoin**	√						√	
	Organiser et exécuter l'entretien du matériel sécuritaire pour garantir son bon fonctionnement et sa disponibilité lors des interventions			√			√		
Micro	Identifier le matériel de surveillance, d'intervention dans l'eau, et de réanimation	√							
	Identifier les déficiences du matériel sécuritaire dans le but de pouvoir les communiquer à la direction	√							
	Organiser et appliquer des contrôles réguliers de l'emplacement, de l'accès, de la présence, et du fonctionnement du matériel destiné à la surveillance (ex. chaise haute, vidéosurveillance)			√				√	
	Organiser et appliquer des contrôles réguliers de l'emplacement, de l'accès, de la présence, et du fonctionnement du matériel destiné à l'intervention dans l'eau (ex. bouée tube, perche, planche)			√				√	
	Organiser et appliquer des contrôles réguliers de l'emplacement, de l'accès, de la présence, et du fonctionnement du matériel de réanimation (ex. défibrilateur, oxygène, ballon masque)			√				√	
	Exécuter l'entretien du matériel afin de la maintenir dans un bon état et de garantir son efficacité en cas d'intervention						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			√	√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00
0:30	0:00	0:30	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05	0:00	0:00	0:05	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Responsabilités du sauveteur	TC12	**	Les premiers soins	TC41	**
Piscine et législation	TC32	**	La réanimation de base : adulte, enfant et nourisson	TC42	**
Techniques aquatiques : les sorties d'eau	BB/BS34	**	La réanimation spécifique aux noyades	TC43	**
Techniques aquatiques : les remorquages	BB/BS35	**	Accidents environnementaux en piscine	TC44	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau). Un accès à la piscine lors des cours pratiques.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

BY NC ND

4.3.2 Modules spécifiques à la formation BBSA

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BB34

Techniques aquatiques : les sorties d'eau

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de maîtriser des techniques de sortie d'eau d'une victime, qu'elle soit consciente ou inconsciente, en intervention solo ou en duo (avec un autre sauveteur ou une tierce personne), et avec ou sans matériel. Le choix de la technique la plus appropriée devra prendre en compte divers facteurs, notamment l'état de la victime (avec ou sans traumatisme), son gabarit, les capacités physiques et le gabarit du sauveteur, les particularités de la piscine (débordement, escaliers, etc.) ainsi que le matériel disponible.

3. Concepts / Mots-clés

Sortie d'eau
Intevention
Sécurité
(In)concsience
Solo/Duo
Matériel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de sortie d'eau les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible)**		√					√	
	Organiser et appliquer les techniques de sortie d'eau les plus appropriées avec un second sauveteur			√				√	
Micro	Identifier le matériel disponible pour les sorties d'eau	√							
	Sélectionner et appliquer la technique de sortie d'eau en fonction de l'état de la victime (consciente, inconsciente, avec ou sans traumatisme)		√					√	
	Sélectionner et appliquer la technique de sortie d'eau en tenant compte de la morphologie de la victime et du gabarit du sauveteur		√					√	
	Appliquer la technique appropriée selon le nombre de sauveteurs et le matériel disponible							√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:50	0:00	1:00	2:50	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques autres	BB/BS36	**
Techniques aquatiques : les remorquages	BB/BS35	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BB35

Techniques aquatiques : les remorquages

2. Résumé / présentation

Ce module permet de former le surveillant-sauveteur à maîtriser les techniques de remorquage les plus efficaces, seul ou avec assistance, avec ou sans matériel. Le surveillant-sauveteur apprendra à adapter ces techniques en fonction de l'état de la victime (consciente ou inconsciente, avec ou sans traumatisme) et de son gabarit.

3. Concepts / Mots-clés

Remorquage d'une victime
Victime inconsciente, agitée, coopérante
Remorquage et suspicion de lésion cervicale
Intervention
Sécurité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de remorquage les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible, nombre de sauveteurs)**			√				√	
Micro	Identifier le matériel disponible pour les remorquages	√							
	Sélectionner et appliquer la technique de remorquage en fonction de l'état de la victime (consciente, inconsciente, avec ou sans traumatisme)		√					√	
	Sélectionner et appliquer la technique de remorquage en tenant compte de la morphologie de la victime et du gabarit du sauveteur		√					√	
	Appliquer la technique appropriée selon le nombre de sauveteurs et le matériel disponible			√				√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:50	0:00	1:00	2:50	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques autres	BB/BS36	**
Techniques aquatiques : les sorties d'eau	BB/BS34	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Tout matériel utile à un remorquage (bouée-tube, planche, boudin,…) à raison de 1 pour 4

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BB36

Techniques aquatiques autres

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de maîtriser diverses techniques complémentaires afin de gérer efficacement des situations spécifiques.

3. Concepts / Mots-clés

Moyens de flottaison et aides à l'intervention
Technique de base en apnée
Prise en charge d'un plongeur
Sorties de l'eau complémentaires
Soulager une crampe dans l'eau
Prises de dégagement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire et adapter les techniques d'intervention pour maîtriser ou aider une victime en toute circonstance**		√						√
Micro	Décrire et appliquer efficacement les techniques complémentaires d'intervention en milieu aquatique		√					√	
	Décrire et appliquer efficacement les techniques permettant de sécuriser une victime en toute circonstance		√					√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:30
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:20	0:00	1:00	3:20	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques : les remorquages	BB/BS35	**
Techniques aquatiques : les sorties d'eau	BB/BS34	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

BY NC ND

4.3.3 Modules spécifiques à la formation BSSA

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BS34

Techniques aquatiques : les sorties d'eau

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de maîtriser des techniques de sortie d'eau d'une victime, qu'elle soit consciente ou inconsciente, en intervention solo ou en duo (avec un autre sauveteur ou une tierce personne), et avec ou sans matériel. Le choix de la technique la plus appropriée devra prendre en compte divers facteurs, notamment l'état de la victime (avec ou sans traumatisme), son gabarit, les capacités physiques et le gabarit du sauveteur, les particularités de la piscine (débordement, escaliers, etc.) ainsi que le matériel disponible.

3. Concepts / Mots-clés

Sortie d'eau
Intevention
Sécurité
(In)concsience
Solo/Duo
Matériel

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de sortie d'eau les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible)**		√					√	
	Organiser et appliquer les techniques de sortie d'eau les plus appropriées avec un second sauveteur			√				√	
Micro	Identifier le matériel disponible pour les sorties d'eau	√							
	Sélectionner et appliquer la technique de sortie d'eau en fonction de l'état de la victime (consciente, inconsciente, avec ou sans traumatisme)		√					√	
	Sélectionner et appliquer la technique de sortie d'eau en tenant compte de la morphologie de la victime et du gabarit du sauveteur		√					√	
	Appliquer la technique appropriée selon le nombre de sauveteurs et le matériel disponible							√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:50	0:00	1:00	3:50	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques autres	BB/BS36	**
Techniques aquatiques : les remorquages	BB/BS35	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BS35

Techniques aquatiques : les remorquages

2. Résumé / présentation

Ce module permet de former le surveillant-sauveteur à maîtriser les techniques de remorquage les plus efficaces, seul ou avec assistance, avec ou sans matériel. Le surveillant-sauveteur apprendra à adapter ces techniques en fonction de l'état de la victime (consciente ou inconsciente, avec ou sans traumatisme) et de son gabarit.

3. Concepts / Mots-clés

Remorquage d'une victime
Victime inconsciente, agitée, coopérante
Remorquage et suspicion de lésion cervicale
Intervention
Sécurité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Sélectionner et appliquer efficacement les techniques de remorquage les plus appropriées en fonction de la situation (caractéristiques de la victime et du sauveteur, matériel disponible, nombre de sauveteurs)**			√				√	
Micro	Identifier le matériel disponible pour les remorquages	√							
	Sélectionner et appliquer la technique de remorquage en fonction de l'état de la victime (consciente, inconsciente, avec ou sans traumatisme)		√					√	
	Sélectionner et appliquer la technique de remorquage en tenant compte de la morphologie de la victime et du gabarit du sauveteur		√					√	
	Appliquer la technique appropriée selon le nombre de sauveteurs et le matériel disponible			√				√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	5:00
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:50	0:00	1:00	4:50	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques autres	BB/BS36	**
Techniques aquatiques : les sorties d'eau	BB/BS34	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Tout matériel utile à un remorquage (bouée-tube, planche, boudin,…) à raison de 1 pour 4

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

BS36

Techniques aquatiques autres

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de maîtriser diverses techniques complémentaires afin de gérer efficacement des situations spécifiques.

3. Concepts / Mots-clés

Moyens de flottaison et aides à l'intervention
Technique de base en apnée
Prise en charge d'un plongeur
Sorties de l'eau complémentaires
Soulager une crampe dans l'eau
Prises de dégagement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire et adapter les techniques d'intervention pour maîtriser ou aider une victime en toute circonstance**		√						√
Micro	Décrire et appliquer efficacement les techniques complémentaires d'intervention en milieu aquatique		√					√	
	Décrire et appliquer efficacement les techniques permettant de sécuriser une victime en toute circonstance		√					√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√					

BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	6:30
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:20	0:00	1:00	6:20	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Techniques aquatiques : les remorquages	BB/BS35	**
Techniques aquatiques : les sorties d'eau	BB/BS34	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques en vue de :

- Sélectionner et appliquer une intervention efficace selon le type d'accident ;
- Expliquer et appliquer les différentes étapes d'une intervention selon le type d'accident ;
- Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée ;
- Exécuter une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime ;
- Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée en milieu aquatique ;
- Exécuter une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime en milieu aquatique ;
- Expliquer les procédures de sécurité et d'évacuation en cas d'accident environnemental en piscine ;
- Comprendre les bases physico-chimiques du traitement de l'eau et les risques environnementaux en piscine ;
- Etc.

- Pondération de l'évaluation de la thématique 4 dans le cursus de formation : pas de pondération spécifique (examen intégré).

- Nombre de modules de cours de la thématique 4 : 4 modules du tronc commun.

- Identification des modules de cours de la thématique 4 :

  - TC41 : Les premiers soins ;
  - TC42 : La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson ;
  - TC43 : La réanimation spécifique aux noyades ;
  - TC44 : Accidents environnementaux en piscine.

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC41

Les premiers soins

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de réagir efficacement aux accidents fréquents en piscine, autres que les noyades, tels que les chutes, coupures et malaises. Il enseigne comment éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. En plus des démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves, dans l'attente des secours, y sont abordées. Ce module, axé sur la pratique, s'appuie sur des situations courantes en milieu aquatique.

3. Concepts / Mots-clés

Approche de victime
Bilan primaire et secondaire
Appel 112
Blessures et soins
Positionnement de la victime
Malaises

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Sélectionner et appliquer une intervention efficace selon le type d'accident**		√					√	
	Expliquer et appliquer les différentes étapes d'une intervention selon le type d'accident			√				√	
Micro	Expliquer les soins à apporter et les appliquer efficacement en cas d'obstruction des voies respiratoires, traumatisme locomoteur, plaie, brûlure, hémorragie, malaise, trouble respirtoire ou cardiaque, épilepsie, AVC, insolation, hypothermie			√				√	
	Distinguer et appliquer correctement les techniques de manipulation et de positionnement adaptées à l'état de la victime		√					√	
	Exécuter une approche sécurisée de la victime en évitant le sur-accident						√		
	Exécuter une évaluation correcte de la victime (bilans primaire et secondaire)						√		
	Exécuter et faire exécuter un appel au 112 correct et complet selon l'état de la victime						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	21:00
3:00	0:00	3:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
15:00	0:00	0:00	15:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:00
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissances du corps humain et influences de l'eau	TC31	**	La réanimation spécifique aux noyades	TC43	**
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	Accidents environnementaux en piscine	TC44	**
La réanimation de base : adulte, enfant et nourisson	TC42	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un formateur pour maximum 16 participants
Matériel	Une classe de cours adapté au nombre de participants, du matériel de premiers soins, un tableau et un vidéo-projecteur

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale	Moins de 2 ans ou en ordre de recyclage
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC42

La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur d'apprendre à réaliser une réanimation cardio-respiratoire de qualité, avec et sans assistance d'un DEA, sur différents types de victimes : adultes, enfants et nourrissons.

3. Concepts / Mots-clés

Réanimation cardio-respiratoire
Compressions thoraciques
Insufflations
DEA
Défibrillation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée**			√				√	
	Appliquer une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime			√				√	
Micro	Identifier les procédures sécuritaires appropriées pour approcher une victime inanimée	√							
	Identifier les risques environnementaux avant d'approcher une victime	√							
	Organiser la protection de la victime et des intervenants en minimisant les dangers potentiels			√					
	Exécuter les techniques de réanimation cardio-respiratoire chez un adulte avec ou sans matériel						√		
	Exécuter les techniques de réanimation cardio-respiratoire chez un enfant avec ou sans matériel						√		
	Exécuter les techniques de réanimation cardio-respiratoire chez un nourrisson avec ou sans matériel						√		
	Utiliser un défibrillateur externe automatisé (DEA) en respectant les protocoles de sécurité et les instructions de l'appareil			√				√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√		√	√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	8:30
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:30	0:00	0:00	6:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:20
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissances du corps humain et influences de l'eau	TC31	**	Les premiers soins	TC41	***
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	La réanimation spécifique aux noyades	TC43	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 16 candidats
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau), 1 mannequin de réanimation adulte pour 4 candidats, 1 mannequin de réanimation enfant pour 6 candidats, du matériel de désinfection.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC43

La réanimation spécifique aux noyades

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de se préparer à appliquer les techniques de réanimation cardio-respiratoire en milieu aquatique, en utilisant le matériel spécifique obligatoire en piscine. Le surveillant-sauveteur apprendra également à maîtriser en toute sécurité l'utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA) et de l'oxygène.

3. Concepts / Mots-clés

Réanimation cardio-respiratoire (adulte, enfant et bébé)
DEA/Défibrillation
Oxygénothérapie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Appliquer des procédures sécuritaires face à une victime inanimée en milieu aquatique**			√				√	
	Exécuter une réanimation cardio-respiratoire adaptée à la victime en milieu aquatique						√		
Micro	Appliquer avec maîtrise et en toute sécurité l'utilisation d'un DEA et de l'oxygène			√				√	
	Appliquer avec maîtrise l'utilisation du petit matériel d'oxygénothérapie (masque de poche et ballon masque)			√				√	
	Transposer les techniques de la réanimation de base dans un milieu aquatique						√		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√	√	√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√			√				√

BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	10:30
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:30	0:00	0:00	8:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:15
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Connaissances du corps humain et influences de l'eau	TC31	***	Les premiers soins	TC41	**
Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**	La réanimation de base : adulte, enfant et nourisson	TC42	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 16 candidats
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau), 1 mannequin de réanimation adulte pour 4 candidats, 1 mannequin de réanimation enfant pour 6 candidats, du matériel de désinfection, 1 DEA pour 4 candidats, 1 ballon-masque pour 4 candidats, 1 bouteille O2 pour 4 candidats, 1 masque de poche personnel/candidat

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC44

Accidents environnementaux en piscine

2. Résumé / présentation

Ce module permet de sensibiliser le surveillant-sauveteur aux accidents liés à l'environnement, autres que la noyade, le traumatisme accidentel ou le malaise, pouvant survenir en piscine, tels que les incendies, explosions, et intoxications dues à l'eau ou à l'air. Il vise à le préparer à réagir efficacement face à ces situations.

3. Concepts / Mots-clés

Incident vs accident	Dispositif de sécurité	Procédure
Plan Interne d'Urgence	Evacuation	Risques chimiques
Intoxication	Dossier d'intervention	Risques techniques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire les procédures de sécurité et d'évacuation en cas d'accident environnemental en piscine**		√						
	Comprendre les bases physico-chimiques du traitement de l'eau et les risques environnementaux en piscine.		√						
Micro	Décrire les procédures d'alerte et d'alarme en cas d'accident		√						
	Décrire les consignes à suivre pour une évacuation sécurisée du bâtiment		√						
	Décrire les étapes du PIU en vigueur dans les piscines		√						
	Lister les risques environnementaux spécifiques aux piscines, tels que les toxicités de l'eau et de l'air		√						
	Décrire le principe de l'intoxication et ses implications en milieu aquatique		√						
	Décrire les bases physico-chimiques liées à la qualité de l'eau dans les bassins de natation		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	3:00
1:00	0:00	0:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	0:00	1:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:05
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Piscine et législation	TC12	**	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	TC33	**
Connaissances du corps humain et influences de l'eau	TC31	**	Les premiers soins	TC41	**
Piscine et législation	TC32	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.
Etre titulaire du BSSA en ordre de recyclage annuel

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 et suivantes

CC BY NC ND

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

Thématique 5 : Ethique et déontologie

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Décrire les principes éthiques et déontologiques essentiels au métier de sauveteur ;
- Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et au sein d'une équipe professionnelle en milieu aquatique ;
- Décrire les principes de base de la gestion de conflits et de la communication assertive ;
- Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et dans une équipe lors de situations conflictuelles ;
- Etc.

- Pondération de l'évaluation de la thématique 5 dans le cursus de formation : pas de pondération spécifique (examen intégré).

- Nombre de modules de cours de la thématique 5 : 2 modules du tronc commun.

- Identification des modules de cours de la thématique 5 :

  - TC51 : Ethique et déontologie du sauveteur ;
  - TC52 : Approche des gestions de conflits.

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC51

Ethique et déontologie du sauveteur

2. Résumé / présentation

Ce module permet au surveillant-sauveteur de comprendre l'importance de l'éthique dans l'exercice de sa fonction et le respect des principes déontologiques, indispensables pour entretenir des relations appropriées avec toutes les personnes fréquentant une piscine.

3. Concepts / Mots-clés

Ethique, morale et déontologie
Code de bonne conduite
Intégration
Règles
Contacts adéquats
Communication

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire et appliquer les principes éthiques et déontologiques essentiels au métier de sauveteur**		√					√	
	Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et au sein d'une équipe professionnelle en milieu aquatique		√						
Micro	Décrire et appliquer les règles de base de l'éthique dans le métier de sauveteur		√					√	
	Lister les éléments de bonne conduite pour un sauveteur		√						
	Distinguer les actions conformes et non conformes aux principes déontologiques dans diverses situations professionnelles		√						
	Décrire et appliquer les comportements adéquats à adopter face à la clientèle en fonction des situations rencontrées		√					√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	QCM	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:30
1:00	0:00	0:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:05
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module	Code	* / ** / ***	Intitulé du module	Code	* / ** / ***
Responsabilités du sauveteur	TC11	**	Approche des gestions de conflits	TC52	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

TC52

Approche des gestions de conflits

2. Résumé / présentation

Ce module théorique permet aux candidats d'appréhender les notions de base relatives à la gestion de conflits en milieu aquatique et d'y répondre avec assertivité. Le cours couvre les principes de communication, l'importance de l'esprit d'équipe, et les comportements appropriés à adopter face à la clientèle en situation

3. Concepts / Mots-clés

Techniques de communication
Conflits
Attitudes appropriées
Courtoisie
Gestion
Echanges
Négociation
Arbitrage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Décrire les principes de base de la gestion de conflits et de la communication assertive**		√						
	Décrire les comportements appropriés à adopter face à la clientèle et dans une équipe lors de situations conflictuelles		√						
Micro	Décrire les principes de base pour communiquer efficacement		√						
	Lister les techniques d'assertivité à utiliser lors de la gestion d'un conflit		√						
	Décrire comment transmettre des messages courts et précis dans des situations conflictuelles		√						
	Décrire les comportements appropriés à adopter pour prévenir ou désamorcer des conflits		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				√

CC BY NC ND

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	4:00
1:30	0:00	0:30	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:05
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,…)… VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pour les évaluations, se référer aux annexes du présent cahier de charges.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
Examen intégré - Cf annexes du présent cahier de charges	

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Responsabilités du sauveteur	TC11	**	Ethique et déontologie du sauveteur	TC51	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels
Encadrement	Un intervenant pour maximum 24 participants
Matériel	Une salle de cours adaptée au nombre de participants, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique.
Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré.
Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	/

CC BY NC ND

4.6. Tableaux synthèses des charges théoriques de travail

Synthèse de la charge théorique de travail pour la formation BBSA						
Thématique	*Code et titre du module*		*Présentiel*	*Distanciel **	*Evaluation*	***Total***
Thématique 1	TC11	Responsabilités du surveillant-sauveteur	*2 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***3 h 05***
	TC12	Piscine et législation	*3 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***4 h 05***
Thématique 3	TC31	Connaissances du corps humain et influences de l'eau	*5 h 00*	*3 h 00*	*0 h 15*	***8 h 15***
	TC32	Sécurité et surveillance de bassin	*5 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***6 h 05***
	TC33	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	*2 h 30*	*0 h 30*	*0 h 10*	***3 h 10***
	BB34	Techniques aquatiques : les sorties d'eau	*2 h 00*	*1 h 00*	*0 h 10*	***3 h 10***
	BB35	Techniques aquatiques : les remorquages	*2 h 00*	*1 h 00*	*0 h 10*	***3 h 10***
	BB36	Techniques aquatiques autres	*2 h 30*	*1 h 00*	*0 h 10*	***3 h 40***
Thématique 4	TC41	Les premiers soins	*18 h 00*	*3 h 00*	*1 h 00*	***22 h 00***
	TC42	La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson	*7 h 30*	*1 h 00*	*0 h 20*	***8 h 50***
	TC43	La réanimation spécifique aux noyades	*9 h 30*	*1 h 00*	*0 h 15*	***10 h 45***
	TC44	Accidents environnementaux en piscine	*2 h 30*	*0 h 30*	*0 h 05*	***3 h 05***
Thématique 5	TC51	Ethique et déontologie du sauveteur	*1 h 00*	*0 h 30*	*0 h 05*	***1 h 35***
	TC52	Approche des gestions de conflits	*3 h 30*	*0 h 30*	*0 h 05*	***4 h 05***
Charge théorique de travail totale			**66 heures**	**16 heures**	**3 heures**	**85 heures**

Synthèse de la charge théorique de travail pour la formation BSSA						
Thématique	*Code et titre du module*		*Présentiel*	*Distanciel **	*Evaluation*	***Total***
Thématique 1	TC11	Responsabilités du surveillant-sauveteur	*2 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***3 h 05***
	TC12	Piscine et législation	*3 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***4 h 05***
Thématique 3	TC31	Connaissances du corps humain et influences de l'eau	*5 h 00*	*3 h 00*	*0 h 15*	***8 h 15***
	TC32	Sécurité et surveillance de bassin	*5 h 00*	*1 h 00*	*0 h 05*	***6 h 05***
	TC33	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	*2 h 30*	*0 h 30*	*0 h 10*	***3 h 10***
	BS34	Techniques aquatiques : les sorties d'eau	*3 h 00*	*1 h 00*	*0 h 10*	***4 h 10***
	BS35	Techniques aquatiques : les remorquages	*4 h 00*	*1 h 00*	*0 h 10*	***5 h 10***
	BS36	Techniques aquatiques autres	*5 h 30*	*1 h 00*	*0 h 10*	***6 h 40***
Thématique 4	TC41	Les premiers soins	*18 h 00*	*3 h 00*	*1 h 00*	***22 h 00***
	TC42	La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson	*7 h 30*	*1 h 00*	*0 h 20*	***8 h 50***
	TC43	La réanimation spécifique aux noyades	*9 h 30*	*1 h 00*	*0 h 15*	***10 h 45***
	TC44	Accidents environnementaux en piscine	*2 h 30*	*0 h 30*	*0 h 05*	***3 h 05***
Thématique 5	TC51	Ethique et déontologie du sauveteur	*1 h 00*	*0 h 30*	*0 h 05*	***1 h 35***
	TC52	Approche des gestions de conflits	*3 h 30*	*0 h 30*	*0 h 05*	***4 h 05***
Charge théorique de travail totale			**72 heures**	**16 heures**	**3 heures**	**91 heures**

** Temps estimé d'étude et de pratique en dehors des cours pour préparer les évaluations*

BY NC ND

4.7 Tableau reprenant les dispenses pour les détenteurs du BBSA voulant obtenir le BSSA

Les détenteurs du Brevet de Base en Sauvetage Aquatique voulant obtenir le Brevet Supérieur en Sauvetage Aquatique sont dispensés des cours du tronc commun, à savoir les modules suivants :

Synthèse des dispenses pour candidats BBSA voulant devenir BSSA		
Thématique	*Code et titre du module*	
Thématique 1	TC11	Responsabilités du surveillant-sauveteur
	TC12	Piscine et législation
Thématique 3	TC31	Connaissances du corps humain et influences de l'eau
	TC32	Sécurité et surveillance de bassin
	TC33	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire
Thématique 4	TC41	Les premiers soins
	TC42	La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson
	TC43	La réanimation spécifique aux noyades
	TC44	Accidents environnementaux en piscine
Thématique 5	TC51	Ethique et déontologie du sauveteur
	TC52	Approche des gestions de conflits

Les candidats dispensés de ces modules devront néanmoins présenter le test préliminaire à la formation BSSA ainsi que l'ensemble de l'évaluation finale (dont les modules dispensés).

Les dispenses ne sont ainsi valables que pour certains modules, et non pour les évaluations.

BY NC ND

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 40 §2 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (**la description des programmes et contenus des stages**).

Les formations BBSA et BSSA ne comprennent pas de stage.

Néanmoins des mises en situation pratique, des séances d'observation et de questions-réponses sur le terrain, le visionnage de vidéos ou l'analyse de documents spécifiquement liés à la sécurité, la surveillance, la gestion de conflits ou l'accidentologie, ..., seront intégrés dans la plupart des modules. Ces contenus permettront aux candidats d'être rapidement opérationnels sur le terrain au terme de leur formation et après réussite des examens (obtention du brevet).

BY NC ND

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 40 §2. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (**la description des modalités d'évaluation**).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité potentielle que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec, etc.

A titre exceptionnel et en accord écrit préalable avec le Conseiller Pédagogique de l'Adeps, les modalités organisationnelles des examens pratiques en piscine pourront être sensiblement adaptées en fonction des contraintes infrastructurelles ou occupationnelles des bassins de natation.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La première session d'évaluation pour les candidats est organisée au terme de la formation et dans un délai maximal d'un mois après celle-ci.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

6.2.1 Présences au cours

- 80 % de présence active aux cours sont exigés ;
- Ces présences sont comptabilisées et annotées dans la liste de présences fournie par l'opérateur de formation et complétée par les chargés de cours ;
- En cas d'absences justifiées (par certificat médical, octroi de dispenses, …) ou non, et supérieures à 20 %, le candidat ne sera pas admis aux épreuves d'évaluation finales.

6.2.2 Autres modalités à décrire

En cas d'échec ou d'abandon lors d'une épreuve, de non-respect des critères d'exécution ou de comportement incorrect du candidat, celui-ci est d'office ajourné (si 1ère session) ou refusé (si 2ème session) et ne peut pas présenter les épreuves suivantes.

Le non-respect d'un des deux points suivants entraînera d'office le refus des candidats à l'évaluation et l'échec à la formation :

- Les candidats en formation sont tenus d'adopter tant à l'égard des formateurs, que des autres candidats, un comportement d'adulte responsable de sa formation (correction, courtoisie, politesse, décence, souci d'apprentissage, capable de créer et évoluer dans une ambiance propice à sa bonne formation, …) ;

CC BY NC ND

- Les candidats sont tenus de présenter leurs examens dans un délai maximal d'un an au terme de la formation (= dernier cours) dans laquelle ils étaient inscrits.

Les candidats au BSSA qui échouent en 2ème session lors d'une des épreuves aquatiques du bloc A (épreuves 2 ou 3), sont invités et autorisés à représenter, le même jour, l'ensemble des épreuves pour l'obtention du BBSA.

Les modalités détaillées et le système de cotation des examens théorique et pratiques sont décrites dans les annexes du présent cahier des charges.

6.3 Publicité des accès aux évaluations

Les candidats seront tenus informés dans un délai raisonnable par l'opérateur de formation et les chargés de cours, des dates et heures des évaluations théoriques et pratiques. Cette information sera faite par écrit (courrier postal, mail ou remise en main propre). Un accusé de réception sera demandé et fera office de preuve en cas de réclamation ;

- Les candidats non admis aux évaluations, en seront informés par écrit contre accusé de réception ;
- Les candidats ayant réussi leurs évaluations ou qui doivent représenter une ou plusieurs épreuves, en seront informés par écrit via l'opérateur de formation.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- En cas d'absence à un ou plusieurs examens, les candidats doivent fournir, dans les deux jours maximum, la justification par écrit (voie postale ou courrier électronique) et en présenter le cas échéant, la preuve du motif à l'opérateur de formation ;
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime) ;
- Le candidat bénéficie de maximum 1 report justifié par session d'examen ;
- L'étudiant se présentant tardivement à un examen ne bénéficiera pas de temps additionnel pour passer celui-ci ;
- Tout examen entamé est sujet à évaluation ;
- Une absence injustifiée à une session d'examen est considérée comme un échec à celle-ci ;
- Le candidat, sous couvert d'un motif valable lors d'un examen en 1ère ou 2ème session, a un délai de six mois maximum (hors grandes vacances scolaires) pour passer ou repasser celui-ci.

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

- Les candidats ont droit à 2 sessions d'examens : une 1ère et une 2ème ;
- Les dates de sessions d'examens sont communiquées par l'opérateur de formation et par écrit aux candidats, ainsi que les cours ou parties de cours à représenter ;
- Pour tout report de session : se référer au point 6.4 du présent cahier des charges.

CC BY NC ND

6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Pour l'ensemble des formations reconnues par le Gouvernement, les examens sont organisés par les opérateurs de formation reconnus.

Il est recommandé aux divers organismes de se regrouper pour organiser les examens, notamment lorsque le nombre de candidats est faible.

Les jurys sont composés de membres reconnus dans les divers organismes de formation et par l'AG Sport et sont composés de :

- 1 duo pour 1 à 9 candidats maximum ;
- 2 duos pour 10 à 18 candidats maximum ;
- 3 duos pour 19 à 27 candidats maximum ;
- 4 duos pour 27 à 36 candidats maximum ;
- …

Un des deux examinateurs du duo ne peut pas avoir été concerné par la formation en tant que titulaire ou chargé de cours.

Hors dossier d'homologation, la date et le lieu précis des examens ainsi que la liste des membres des jurys d'examens doivent impérativement être communiqués/rappelés par courriel au Conseiller pédagogique Adeps au minimum un mois avant la date des examens.

En cas d'annulation ou de déplacement d'un examen de dernier instant, notamment suite à un problème technique en piscine, le titulaire du cours ou le président de jury est tenu d'en prévenir le Conseiller pédagogique par téléphone.

Les membres des jurys d'évaluation sont tenus de se tenir informés des évolutions que sont susceptibles de subir les cours et examens, ainsi que le présent cahier des charges.

6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

- Un président de jury, désigné par ses pairs, coordonnera le bon déroulement des examens et de la délibération ;
- En cas d'égalité des votes, c'est lui qui aura une voix prépondérante ;
- En cas de point litigieux, non spécifié dans le présent cahier des charges ou dans les critères d'évaluation, le candidat aura le bénéfice du doute ;
- Chaque candidat inscrit à l'examen sera délibéré et les décisions et motivations du jury seront actées dans un procès-verbal de délibération, signé par l'intégralité du jury présent ;
- Ce PV sera joint aux résultats d'examens envoyés dans les plus brefs délais, via le dossier d'homologation web, à l'AG Sport (voir point 8 du présent cahier des charges) ;
- Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

CC BY NC ND

6.8 Motivation du résultat en délibération

Dans un souci de précision, clarté et justesse, le résultat de la session par candidat doit être motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation.

Les phrases suivantes pourront être reprises pour motiver la délibération :

En 1ère session :

- Réussite de plein droit ;
- Ajourné(e) en seconde session : échec à l'épreuve théorique ;
- Ajourné(e) en seconde session : échec à une épreuve / un bloc pratique ;
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée dans les délais à l'évaluation finale ;
- Ajourné(e) en seconde session : fraude à l'examen ;
- Refusé(e) : taux de présence aux cours inférieur à 80% ;
- …

En 2ème session :

- Réussite de plein droit ;
- Refusé(e) : échec à l'épreuve théorique ;
- Refusé(e) : échec à une épreuve / un bloc pratique ;
- Refusé(e) : absence non justifiée dans les délais à l'évaluation finale ;
- Refusé(e) : fraude à l'examen ;
- Refusé(e) : abandon de la formation ;
- …

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

CC BY NC ND

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport. Pour rappel, le candidat devra avoir atteint l'âge de 18 ans pour pouvoir être homologable.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire qui doit se tenir dans un délai raisonnable.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

CC BY NC ND

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- Un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- Le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

BY NC ND

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 2 du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

CC BY NC ND

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- D'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- D'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit.

- D'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de surveillant-sauveteur en rapport avec les exigences imposées par les Régions Bruxelles-Capitale et Wallonne.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAFE », disponible sur le site Internet de la Formation des Cadres.

- Documents officiels en pièces-jointes au formulaire : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies. Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.

- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.

- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

BY NC ND

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- D'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

- D'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAFE », disponible sur le site Internet de la Formation des Cadres.

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.

- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

CC BY NC ND

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, les services compétents de l'AG Sport peuvent planifier un entretien de « VAFE ».

- L'entretien de VAFE doit permettre :
  - De compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par l'AG Sport;
  - De comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
  - De vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

- L'entretien VAFE est conduit par les services compétents de l'AG Sport. Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Il n'y a pas de frais de procédure pour une VAFE.

7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès du conseiller pédagogique de l'Adeps. Ce dernier accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.
Les coordonnées du conseiller pédagogique sont reprises au point 1.1 de ce cahier de charges.

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Tout en sachant que les délais de traitement sont fixés à 30 jours maximum, une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

BY NC ND

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par l'AG Sport.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 30 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

Il n'y a pas de système comparatif entre les anciennes et nouvelles formations aux brevets BBSA et BSSA.

Effectivement, dans le cadre de sa fonction de surveillant-sauveteur, le titulaire du brevet est tenu par les Décrets édités par les Régions Bruxelles-Capitale et Wallonne de suivre une formation continue annuelle d'un jour. Cette mise à jour régulière constitue donc une revalidation « tacite » du brevet.

Cette formation continue est obligatoire pour tous les surveillant-sauveteur assurant de façon régulière ou occasionnelle une surveillance en piscine.

CC BY NC ND

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »

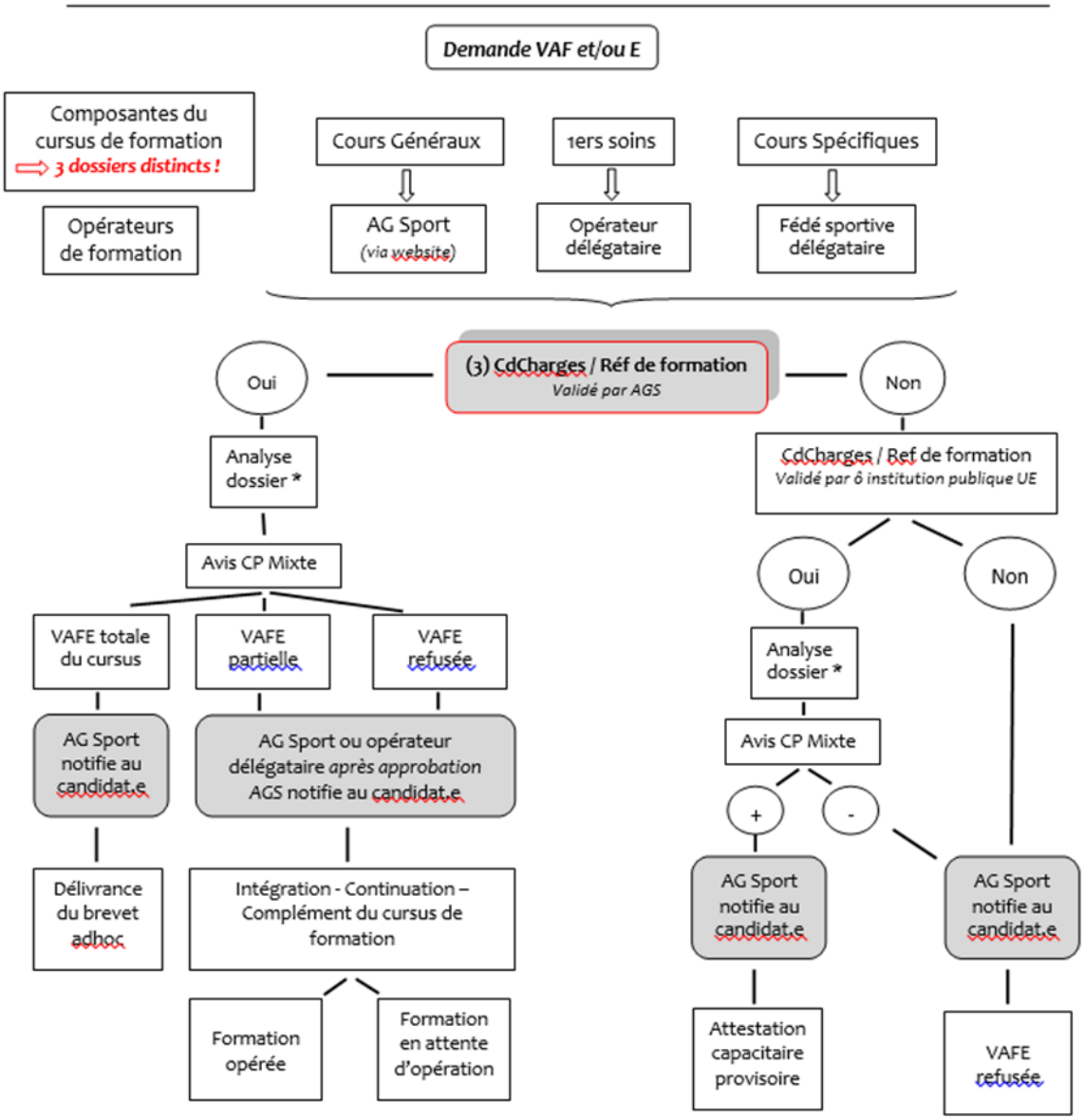

CC BY NC ND

8 RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 40 § 2. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport. Pour rappel, le candidat devra avoir atteint l'âge de 18 ans pour pouvoir être homologable.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

CC BY NC ND

9 Annexes

9.1 Tests préliminaires BBSA et BSSA

<table>
<tr><th colspan="2">BBSA – Test préliminaire</th></tr>
<tr><td colspan="2">Le test préliminaire est un prérequis pour l'accès à la formation. Il doit être présenté avant le début de la formation.
Remarques : le test préliminaire doit se dérouler :
- En maillot de bain, sans lunettes de nage, ni pince-nez
- Dans une piscine ayant un minimum de 1 mètre 50 à sa plus grande profondeur</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Test préliminaire – Description</u>
Départ > 12,50 m en apnée > parcourir 75m en nage ventrale > 12,5 m en position de remorquage > effectuer 12,5 m de remorquage sur le dos</td></tr>
<tr><td><u>Critères d'exécution :</u>
Départ du bord, côté grande profondeur, au signal de l'examinateur.
Apnée : corps entièrement immergé.
Nage ventrale libre, virages type compétition autorisés.
Remorquage dos : les mains hors de l'eau
Temps maximum : 2'45''</td><td><u>Critères généraux d'évaluation</u>
1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Conditions d'échec au test :</u>
Temps insuffisant
Apnée ratée
Non-respect des critères d'exécution du test</td></tr>
</table>

CC BY NC ND

BSSA – Test préliminaire

Le test préliminaire est un prérequis pour l'accès à la formation. Il doit être présenté avant le début de la formation.

Remarques : le test préliminaire doit se dérouler :

- En maillot de bain, sans lunettes de nage, ni pince-nez
- Dans une piscine ayant un minimum de 2 mètres 50 à sa plus grande profondeur

Test préliminaire – Description

Départ > minimum 15 m en apnée, finir la longueur en nage ventrale > sortir de l'eau > plonger > parcourir 200 m en nage ventrale > repêcher en grande profondeur une ceinture lestée de 2 kg > effectuer 25 m de remorquage sur le dos

Critères d'exécution :	Critères généraux d'évaluation
Départ immergé, dos au mur et côté petite profondeur, au signal de l'examinateur. Apnée : corps entièrement immergé. Nage ventrale libre, virages type compétition autorisés. Remorquage dos : les mains hors de l'eau Temps maximum : 6'15''	1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve

Conditions d'échec au test :

Temps insuffisant
Apnée ratée
Non repêchage de la ceinture après deux essais
Non-respect des critères d'exécution du test

Conditions d'accès à la formation BBSA

Si échec exclusivement au temps et avec un chronométrage compris entre 6'15'' et 6'45'', le candidat peut être admis à la formation BBSA.

CC BY NC ND

9.2 Grille d'évaluation de l'examen théorique – Epreuve 1

Epreuve 1 - Examen Théorique BSSA/ BBSA									
	Questions	Réponses				Questions	Réponses		
		A	B	C			A	B	C
	1					26			
	2					27			
	3					28			
	4					29			
	5					30			
	6					31			
	7					32			
	8					33			
	9					34			
Bonne réponse = 1 point	10					35			
	11					36			
	12					37			
Abstention = 0 point	13					38			
	14					39			
	15					40			
Mauvaise réponse = 0 point	16					41			
	17					42			
	18					43			
	19					44			
	20					45			
	21					46			
	22					47			
	23					48			
	24					49			
	25					50			
	Total Epreuve théorique						/50		
	0 Réussite (minimum 50%)						0 Faute grave (moins de 50%)		

CC BY NC ND

9.3 Examens pratiques BBSA – Epreuves 2 à 5

BBSA – Examens pratiques

L'épreuve théorique est la première épreuve de l'examen. Elle doit être présentée avant d'entamer les épreuves pratiques. Il s'agit de **l'Epreuve 1**.

Remarques : toutes les épreuves pratiques doivent se dérouler :

- le même jour et en présence des jurys d'examens requis par le présent cahier des charges
- selon l'ordre chronologique prévu (2 à 5)
- dans des conditions organisationnelles telles qu'elles s'exécutent de façon efficiente
- en maillot de bain + short + t-shirt, sans lunettes de nage, ni pince-nez
- dans une piscine ayant un minimum de 1,50 m à sa plus grande profondeur

Epreuve 2 – Description – Condition physique

Départ plongé > parcourir 75m en nage ventrale > 12,5 m d'apnée > effectuer 12,5 m de remorquage sur le dos

Critères d'exécution :	Critères généraux d'évaluation
Départ du bord, côté grande profondeur, au signal de l'examinateur. Nage ventrale libre, regard hors de l'eau, virages type compétition autorisés. Apnée : corps entièrement immergé. Remorquage dos : les mains hors de l'eau Temps maximum : 2'30''	- 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve Critères détaillés d'évaluation : - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

Remarque :

Au terme de l'épreuve 2, le candidat sort de l'eau, se dirige vers le petit bassin et se replace au bord pour enchaîner l'épreuve 3 (au terme des 2'30'')

Epreuve 3 – Description – Approche d'une victime et remorquage

Saut > approche d'une victime immergée et inanimée > la saisir > la ramener proche du bord et enchaîner l'épreuve 4

Critères d'exécution :	Critères généraux d'évaluation :
Saut = entrée libre à l'eau (côté petite profondeur) Approche rapide d'une victime (en nageant ou pas) immergée et inanimée Saisir la victime (prise libre) La ramener en bord de bassin (en remorquant ou pas)	- 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve - L'épreuve s'exécute à une profondeur comprise entre 1,20 m et 1,40m - La victime est située à 10 m des bords de la piscine Critères détaillés d'évaluation : - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

Remarque :

Entre la fin de l'épreuve 2 (2'30'') et le début de l'épreuve 4, le candidat dispose de 2'
> épreuves 3 + 4 = 2' maximum
> début de l'épreuve 5 = à 4'30'' maximum

CC BY NC ND

<table>
<tr><td colspan="2"><u>Epreuve 4 – Description - Sortie d'eau à 1 et à 2 sauveteurs</u>
Sortir seul une victime de l'eau et la déposer sur le bord puis reprendre avec l'aide d'un 2ème sauveteur une 2ème victime et la sortir de l'eau</td></tr>
<tr><td><u>Critères d'exécution :</u>
Démonstration 1 : sauveteur seul, victime ramenée près du bord, en petite profondeur,
- sort de l'eau, sort sa victime et la positionne en décubitus dorsal sur le bord ;
- ou sort la victime de l'eau, la positionne en décubitus dorsal et ressort de l'eau
Démonstration 2 : avec l'aide d'un-second sauveteur, victime en appui avec les membres supérieurs sur le bord, sortir la victime et la positionner assise sur le bord</td><td><u>Critères généraux d'évaluation :</u>
- 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve
- L'épreuve s'exécute à une profondeur comprise entre 1,20 m et 1,40m

<u>Critères détaillés d'évaluation :</u>
- voir grille d'évaluation en annexe</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Remarque :</u>
Entre la fin de l'épreuve 4 et l'épreuve 5, le candidat dispose de 15 secondes pour retirer son t-shirt et se sécher sommairement</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Epreuve 5 – Description – Réanimation 1 sauveteur</u>
Le candidat exécute seul une réanimation (sur mannequin) d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade, sans et avec matériel,</td></tr>
<tr><td><u>Critères d'exécution :</u>
Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), le candidat démontre :
- sa prise en charge de l'accident et de la victime ;
- sa réanimation selon les phases successives suivantes :
- seul sans matériel (excepté masque de poche personnel non monté au départ)
- seul avec matériel (bouteille d'O2 et défibrillateur mis à disposition par le jury)
Il disposera de :
- 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel
- 1 DEA d'entraînement
- 1 bouteille d'Oxygène (non vide)</td><td><u>Critères généraux d'évaluation :</u>
- duo d'examinateurs obligatoire pour cette épreuve

<u>Critères détaillés d'évaluation :</u>
- voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Epreuve 6 – Description – Réanimation 2 sauveteurs</u>
Les candidats A et B exécutent en duo la réanimation complète et avec matériel d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade</td></tr>
<tr><td><u>Critères d'exécution :</u>
Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), les candidats démontrent :
- la prise en charge de l'accident et de la victime ;
- la réanimation de la victime avec matériel (bouteille d'O2 et DEA)
Ils disposeront de :
- 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel
- 1 DEA d'entraînement
- 1 bouteille d'Oxygène (non vide)
- 1 ballon masque
- 1 masque pédiatrique</td><td><u>Critères généraux d'évaluation :</u>
- duo d'examinateurs obligatoire pour cette épreuve

<u>Critères détaillés d'évaluation :</u>
- voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges</td></tr>
</table>

CC BY NC ND

BBSA – Grille d'évaluation					
			Correct	Fautif bénin	Fautif grave
Epreuve 2 : Condition Physique Chrono :	- 75 m nage ventrale		O	O	O
	- 12,50 m apnée		O		O
	- 12,50 m nage dorsale (remorquage)		O	O	O
	- si temps > à 2'30''				O
Epreuve 3 : Approche d'une victime	- approche rapide de la victime		O	O	
	- repêcher / saisir la victime		O	O	
	- remorquer / ramener la victime au bord		O	O	O
Epreuve 4 : Sorties d'eau Chrono :	1 sauv.	- sortie correcte	O	O	
		- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise victime			O
		- transporte et dépose correctement	O	O	
	2 sauv.	- sortie correcte et adaptée	O	O	
		- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise victime			O
	- si temps > à 4'30''				O
Pour réussir le bloc, le candidat ne peut pas commettre de faute grave et maximum 5 fautes bénignes					
Noms des évaluateurs					

CC BY NC ND

9.4 Examens pratiques BSSA – Epreuves 2 à 6 (Blocs A et B)

BSSA – Examens pratiques – Bloc A

L'épreuve théorique est la première épreuve du Bloc 1. Elle doit être présentée avant d'entamer les épreuves pratiques. Il s'agit de **l'Epreuve 1**.

Remarques : toutes les épreuves pratiques doivent se dérouler :

- le même jour et en présence des jurys d'examens requis par le présent cahier des charges
- selon l'ordre chronologique prévu (2 à 5)
- dans des conditions organisationnelles telles qu'elles s'exécutent de façon efficiente
- en maillot de bain + short + t-shirt, sans lunettes de nage, ni pince-nez
- dans une piscine ayant un minimum de 3 m en grande profondeur

Epreuve 2 – Description – Condition physique

Départ plongé > apnée 1 de 12,50 m > nage ventrale 12,50 m + 100 m > apnée 2 de 12,50 m > nage dorsale remorquage 12,50 m + 25 m

Critères d'exécution :	Critères généraux d'évaluation :
Départ du bord par un plongeon, côté grande profondeur, au signal de l'examinateur. Nage ventrale libre en couloir, regard hors de l'eau orienté vers l'avant, virages culbutés autorisés. Apnées : corps entièrement immergé. Apnée 1 : successive au plongeon + toucher/frôler 1 objet immergé aux 12,50 m Apnée 2 : en petite profondeur + toucher/frôler 1 objet immergé aux 12,50 m Remorquage dos : les mains hors de l'eau Temps maximum : 4'30''	- 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve Critères détaillés d'évaluation : - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

Remarque :

Au terme de l'épreuve 2, le candidat a une minute de récupération.
Il se place côté petite profondeur pour enchaîner l'épreuve B.

Epreuve 3 – Description – Remorquage d'un mannequin et sortie d'eau 1 sauveteur

Départ libre > nage rapide d'approche de victime > descente (canard, …)-> repêcher un mannequin immergé > le remorquer sur 25 m.
Enchaîner directement la sortie d'eau en solo d'une victime immergée en petite profondeur et la positionner en coucher dorsal sur le bord

Critères d'exécution :	Critères généraux d'évaluation :
Départ libre = saut ou plongeon Approche rapide : nage ventrale libre (tête immergée autorisé) Mannequin immergé à minimum 3 m et lesté -(poids immergé du mannequin = 3 kgs) Remorquage : en nage dorsale, prise du mannequin à 1 ou 2 mains, face du mannequin vers le haut. Temps maximum : 1'30''. Le chrono est arrêté après les 25 m de remorquage. La sortie d'eau n'est pas chronométrée.	- 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve Critères détaillés d'évaluation : - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

CC BY NC ND

Epreuve 4 – Description – Réanimation 1 sauveteur Le candidat exécute seul une réanimation (sur mannequin) d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade, sans et avec matériel.	
<u>Critères d'exécution :</u> Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), le candidat démontre : - sa prise en charge de l'accident et de la victime ; - sa réanimation selon les phases successives suivantes : • seul sans matériel (excepté masque de poche personnel non monté au départ) • seul avec matériel (bouteille d'O2 et défibrillateur mis à disposition par le jury) Il disposera de : - 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel - 1 DEA d'entraînement - 1 bouteille d'Oxygène (non vide)	<u>Critères généraux d'évaluation :</u> - duo d'examinateurs obligatoire pour cette épreuve <u>Critères détaillés d'évaluation :</u> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges
Chaque épreuve est directement éliminatoire et entraîne d'office une 2ème session complète pour les candidats en 1ère session ou un échec à la formation pour les candidats en 2ème session. Le Bloc 1 est réussi si le candidat ne commet pas de faute grave ou maximum 5 fautes bénignes. En cas de réussite des épreuves du bloc A en 1ère session, le candidat est d'office dispensé de ce bloc si échec au bloc B. En 1ère session, le candidat qui échoue à l'une des épreuves pratiques (2 à 4) est dispensé de l'épreuve théorique en 2ème session.	

BSSA – Grille d'évaluation – Bloc A				
		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
Epreuve 2 : Condition Physique Chrono :	- 12,50 m apnée, corps totalement immergé	O		O
	- 112,50 m nage ventrale, tête dans l'axe	O	O	O
	- 12,50 m apnée, corps totalement immergé	O		O
	- 37,50 m nage dorsale (remorquage simulé, mains hors de l'eau)	O	O	O
	- si temps > à 4'30''			O
1 minute de récupération (enclenchée à la fin de l'épreuve 2 condition physique)				
Epreuve 3 : Remorquage mannequin + sortie d'eau Chrono :	- mise à l'eau + nage ventrale	O	O	
	- remonte mannequin	O		
	- n'y arrive pas			O
	- remorquage mannequin face hors de l'eau	O		O
	- temps > à 1'30''			O
	- sortie correcte et adaptée	O	O	
	- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise victime			O
	- transporte et dépose correctement	O	O	
Noms des évaluateurs				

CC BY NC ND

BSSA – Examens pratiques – Bloc B

Remarque : pour accéder au bloc B, le candidat doit obligatoirement avoir réussi le bloc A

Epreuve 5 – Description – Approche d'une victime et sortie d'eau à 2 sauveteurs

L'épreuve se déroule dans le sens de la largeur de la piscine et en grande profondeur
Pour réaliser cette épreuve, les candidats sont d'office par 2 (A et B) + une tierce personne dans l'eau qui fait office de victime
A tour de rôle, les candidats récupèrent la victime, la ramènent au bord et la sortent de l'eau (sortie 2 sauveteurs)
Lorsque les 2 candidats ont exécuté leur sortie d'eau, ils enchaînent une réanimation complète à 2 sauveteurs (épreuve 6)

Critères d'exécution :

A saute ou plonge, approche rapide de victime, remorquage de celle-ci, sortie d'eau à 2.
La victime est soit :

- agitée à la surface de l'eau
- inconsciente immergée à minimum 1 m de profondeur.

Le candidat est libre d'utiliser le matériel de sauvetage mis à sa disposition (aides à la flottaison).
Idem pour B.

Critères généraux d'évaluation :

- duo d'examinateurs obligatoire pour cette épreuve

Critères détaillés d'évaluation :

- voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

Epreuve 6 – Description – Réanimation 2 sauveteurs

Les candidats A et B exécutent en duo la réanimation complète et avec matériel d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade

Critères d'exécution :

Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), les candidats démontrent :

- la prise en charge de l'accident et de la victime ;
- la réanimation de la victime avec matériel (bouteille d'O2 et DEA)

Ils disposeront de :

- 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel
- 1 DEA d'entraînement
- 1 bouteille d'Oxygène (non vide)
- 1 ballon masque
- 1 masque pédiatrique

Critères généraux d'évaluation :

- duo d'examinateurs obligatoire pour cette épreuve

Critères détaillés d'évaluation :

- voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges

Chaque épreuve est directement éliminatoire et entraîne d'office une 2ème session avec dispense du Bloc 1) pour les candidats en 1ère session ou un échec à la formation pour les candidats en 2ème session.
Le Bloc b est réussi si le candidat ne commet pas de faute grave ou maximum 5 fautes bénignes.

CC BY NC ND

BSSA – Grille d'évaluation – Bloc B				
		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
Epreuve 5 : Approche d'une victime et sortie d'eau à 2 sauveteurs	- nage d'approche rapide	O	O	
	- rassurer victime	O	O	
	- saisir victime ou proposer une aide à la flottaison	O	O	O
	- remorquage (Voies respiratoires hors de l'eau)	O	O	O
	- sortie correcte et adaptée	O	O	
	- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise la victime			O
Epreuve 6 : Réanimation 2 sauveteurs	- réanimation adulte / réanimation enfant			
		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
TOTAL Bloc B				
Pour réussir le bloc, le candidat ne peut pas commettre de faute grave et maximum 5 fautes bénignes				
Noms des évaluateurs				

BY NC ND

9.5 Grille d'évaluation de la réanimation noyade à un sauveteur

Epreuve 4 : Réanimation noyade à 1 sauveteur	Correct	FB	FG
1 – Sécurité / Alerte / 112 / Entame réanimation			
- alerte et sécurité (au + tard après 1er cycle de CT)	O	O	
- réalise les tests de conscience	O		O
- libère VR	O	O	
- contrôle la respiration (VES 10'')	O	O	
- réalise 5 ventilations efficaces (au masque de poche)	O		
Si 3 ventilations efficaces		O	
Si oubli ou de 0 à 2 insufflations efficaces			O
- réclame DEA + O2	O	O	O
entame ses CT + ventilation au masque de poche	O		O
- appel ou confirmation 112 (au + tard après 1er cycle de CT)	O		O
2 – Défibrillation – 1ère analyse			
- active le DEA dès réception et suit instructions	O		O
- place correctement les électrodes	O		O
- analyse : assure la sécurité (gestes & paroles)	O		O
- délivre le choc rapidement et en sécurité	O	O	O
- reprend RCP sans perte de temps	O	O	
3 - Compressions thoraciques Effectuer une RCP			
- placement correct mains s/sternum - bras verticaux	O		O
-amplitude correcte (50 % CT)	O		O
- délestage correct	O		O
- CT sans violence	O		O
- contact permanent mains s/sternum	O		O
- fréquence correcte (100 à 12O compressions par minute)	O		O
- ventilations correctes (1'' / thorax se soulève)	O		O
- rapport CT/Ventil. : 30/2 adulte ou 15/2 enfant	O		O
4 – Administration d'oxygène			
- utilisation de l'O2 sans interruption de + de 10'' (si enfant 5'')	O	O	
- utilisation effective (dans 1ère min. suivant 1er choc)	O		O
- volume correct du débit (15l/min adulte – 10l/min enfant)	O	O	O
- si bouteille O2 non couchée	O	O	
5 – Défibrillation – 2ème analyse			
- analyse : assure la sécurité (gestes & paroles)	O		O
- écarte O2 avant le choc	O	O	
- délivre le choc rapidement et en sécurité	O	O	O
- reprend RCP sans perte de temps	O	O	
6 – Si perte(s) de temps manifeste	O	O	O

BY NC ND

9.6 Grille d'évaluation de la réanimation noyade à deux sauveteurs

Epreuve 6 : Réanimation à 2 sauveteurs	Sauveteur 1			Sauveteur 2		
	Nom :			Nom :		
	Ok	Bénin	Grave	Ok	Bénin	Grave
- Sécurité / Alerte				O	O	
- réalise tests de conscience et VES	O	O				
- réalise 5 insufflations efficaces	O	O				
- enchaîne CT et ventilations (30/2 ou 15/2)	O	O				
- apporte matériel réa (DEA/O2/b masque)				O		O
- confirme appel 112				O		O
Défibrillation – 1ère analyse						
- active DEA sans perte de temps				O		O
- place correctement les électrodes				O		O
- analyse : assure la sécurité	O		O	O		O
- délivre le choc en sécurité	O		O	O		O
- reprend immédiatement RCP				O		O
CT/Ventilation (O2 + ballon masque avec réservoir)						
- placement correct mains s/sternum – bras vert.				O		O
- amplitude correcte (50 % des CT)				O		O
- délestage correct				O		O
- CT sans violence				O		O
- contact permanent mains s/sternum				O		O
- fréquence 100 à 120 CT/min				O		O
- 1ère ventilation avant fin du 2ème cycle CT (adulte) ou du 3ème cycle CT (enfant)	O		O			
- volume correct (enfant : 10l/min – adulte (15l /min)	O	O	O			
Défibrillation – 2ème analyse						
- analyse : assurer la sécurité	O		O	O		O
- écarte O2 avant choc	O	O				
- délivre le choc en sécurité	O		O	O		O
CT/Ventilation (O2 + ballon masque avec réservoir)						
- placement correct mains s/sternum – bras vert.	O		O			
- amplitude correcte (50 % des CT)	O		O			
- délestage correct	O		O			
- CT sans violence	O		O			
- contact permanent mains s/sternum	O		O			
- fréquence 100 à 120 CT/min	O		O			
- volume correct (enfant : 10l/min – adulte (15l /min)				O	O	O
Coordination / Communication						
- faire preuve de communication, corriger verbalement son collègue.	O	O		O	O	

CC BY NC ND